UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : **secretariat@union-ge.ch** - Site Internet : **www.union-ge.ch**

Février 2015

Dans ce numéro :

Edito

Bravo et merci !

Une victoire incontestable

A propos de la grève des notes

Restons mobilisés **!**

Mercredi 6 mai 2015

à 14h
Assemblée statutaire des délégués de l'UCESG

dès 18h30
Fête de l'UCESG
Lieu à préciser

Réservez déjà votre soirée !

EDITO

Bravo et merci !

Le bureau de l'UCESG adresse ses plus sincères remerciements aux plus de 1100 grévistes pour leur participation déterminée à la grève des notes en fin de 1er semestre.

Bien qu'initiée par l'UCESG, cette action a aussi été activement soutenue par des enseignants qui ne sont pas encore membres. Le poids de notre association dans les négociations à venir dépendant aussi du nombre de ses adhérents, le bureau de l'UCESG invite chaleureusement ces collègues à rejoindre l'Union en payant leur cotisation 2015.

Une victoire incontestable

Cette participation massive a contraint le Conseil d'Etat à confirmer son intention d'appliquer l'accord d'octobre 2013, notamment en respectant les effectifs maxima de classes qui seront mis en œuvre à la rentrée 2016. Les points encore en suspens (allègement de fin de carrière, congé semestriel de formation, indemnités de la maîtrise de classe et du décanat) devront être appliqués selon un calendrier à discuter prochainement avec tous les partenaires signataires de l'accord. La première séance de négociation est convoquée pour le 3 mars 2015.

A propos de la grève des notes

Le 4 février dernier, le député UDC Thomas Bläsi déposait une question écrite urgente au Conseil d'Etat dans laquelle il parlait, entre autres de « chantage opéré par ces syndicalistes jusqu'au-boutistes soucieux de défendre leurs privilèges » et posait notamment la question « Quelles sanctions le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre à l'égard des enseignants refusant de remettre les notes semestrielles ? Pour le Conseil d'Etat le refus de remettre les notes répond bien à la définition juridique de grève. Vous trouverez sa réponse complète en cliquant sur ce lien : http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00297A.pdf

Restons mobilisés !

Cette victoire devra être suivie de beaucoup d'autres. Il est important de rester vigilant et fortement mobilisé car les attaques de certains politiques contre les services publics sont nombreuses et dangereuses : passage de 40 à 42h de travail hebdomadaire, répartition 50/50 pour la caisse de retraite et, surtout, le maintien du processus SCORE que le Conseil d'Etat veut voir réalisé avant 2017.

Adhérez à l'UCESG, l'Union, c'est vous !

L'UCESG s'engage à vos côtés